

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2328

29 octobre 2010

### SOMMAIRE

<b>A.B.M. Immobilière S.A.</b> .....	<b>111707</b>	<b>Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH</b> .....	<b>111736</b>
<b>Achille solutions s.a.</b> .....	<b>111707</b>	<b>Ipsilux Immobilière</b> .....	<b>111731</b>
<b>Acorn (Luxco) 1</b> .....	<b>111711</b>	<b>JPF Financing Lux Sàrl</b> .....	<b>111739</b>
<b>Action Culturelle SaarLorLux A.s.b.l.</b> ...	<b>111711</b>	<b>KC Lux S.à r.l.</b> .....	<b>111737</b>
<b>A.P. Management Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>111707</b>	<b>KC Lux S.à r.l.</b> .....	<b>111738</b>
<b>Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.</b> .....	<b>111715</b>	<b>Kosmoline S.A.</b> .....	<b>111736</b>
<b>Basketball Club Kordall Steelers</b> .....	<b>111727</b>	<b>LexLux1 S.à r.l.</b> .....	<b>111730</b>
<b>Ceheca S.A.</b> .....	<b>111722</b>	<b>Limpertsberg Real Estate Company S.A.</b> .....	<b>111737</b>
<b>Cerafer S.à r.l.</b> .....	<b>111722</b>	<b>Liscartan Investments S.à r.l.</b> .....	<b>111737</b>
<b>Cessange S.A.</b> .....	<b>111722</b>	<b>Lux-Distri-Pharma S.A.</b> .....	<b>111738</b>
<b>Conessa S.A.</b> .....	<b>111744</b>	<b>Mohawk International Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>111721</b>
<b>European Partnership Company S.A.</b> ...	<b>111725</b>	<b>Mondi Investments</b> .....	<b>111738</b>
<b>FACTS Services S.à r.l.</b> .....	<b>111725</b>	<b>MOV'IT International</b> .....	<b>111739</b>
<b>Globavia S.A.</b> .....	<b>111725</b>	<b>NA International S.à r.l.</b> .....	<b>111739</b>
<b>Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.</b> .....	<b>111698</b>	<b>Nascar Finance S.A.</b> .....	<b>111740</b>
<b>Great Star Financial Company SA</b> .....	<b>111740</b>	<b>Novae Energies SA</b> .....	<b>111740</b>
<b>Hal International Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>111726</b>	<b>Novalux S.A.</b> .....	<b>111740</b>
<b>Hal Investments S.à r.l.</b> .....	<b>111730</b>	<b>Orco Foundation</b> .....	<b>111741</b>
<b>Hal Investments S.à r.l.</b> .....	<b>111726</b>	<b>Orion International S.A.</b> .....	<b>111741</b>
<b>Hega Europe S.A.</b> .....	<b>111730</b>	<b>Pavillon S.A.</b> .....	<b>111742</b>
<b>ICAF, International Control and Finance S.A.</b> .....	<b>111731</b>	<b>PESCA Spf S.A.</b> .....	<b>111743</b>
<b>ICAF, International Control and Finance S.A.</b> .....	<b>111732</b>	<b>Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg</b> .....	<b>111742</b>
<b>ICAF, International Control and Finance S.A.</b> .....	<b>111731</b>	<b>Phyrentia S.A.</b> .....	<b>111742</b>
<b>ICAF, International Control and Finance S.A.</b> .....	<b>111731</b>	<b>POLUX Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>111743</b>
<b>Ikogest</b> .....	<b>111714</b>	<b>Presidential Retail Holdings</b> .....	<b>111738</b>
<b>Ilem Minerals and Minings S.A.</b> .....	<b>111732</b>	<b>Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>111741</b>
<b>Immo-Alma S.A.</b> .....	<b>111726</b>	<b>Scand Doctor S.à r.l.</b> .....	<b>111743</b>
<b>Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A.</b> .....	<b>111735</b>	<b>Scubatech Holding S.A.</b> .....	<b>111732</b>
<b>Immobilière Riverside S.A.</b> .....	<b>111735</b>	<b>Sopafin (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>111723</b>
<b>Immovative S.à r.l.</b> .....	<b>111735</b>	<b>Thalassa Financial S.A.</b> .....	<b>111714</b>
		<b>Tilacor Life Science Sàrl</b> .....	<b>111732</b>
		<b>Tunis Bay S.à r.l.</b> .....	<b>111743</b>
		<b>Vortex S.A.</b> .....	<b>111744</b>

**Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.563.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglisten, who last named shall remain depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.

here represented by Me Dara SYCHAREUN, lawyer, whose professional address is in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 13 August 2010, The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name – Registered office – Object – Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital – Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, with a par value of two United States Dollar (USD 2.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management – Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution – Liquidation**

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

*Subscription and Payment*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to ten thousand (10,000.-) shares in registered form, with a par value of two United States Dollar (USD 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-), which is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

111702

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman and CEO of Gottex Fund Manager, born in Germany on January 1, 1947, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland;

(ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant and CFO Gottex Fund Management, born in Switzerland on May 30, 1961, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland.

2. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young, a public limited liability company ("soicété anonyme") having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le treizième jour de août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

### **ONT COMPARU:**

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139777,

représentée par Maître Dara SYCHAREUN, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination – Siège social – Objet– Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital – Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion – Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

## 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.



(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution – Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-mille dollars américains (USD 20.000,-), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,-EUR

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman et CEO de Gottex Fund Manager, né en Allemagne le 1 janvier 1947, demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse;

(ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant et CFO Gottex Fund Management, né en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse, Suisse.

2. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young, la société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D.SYCHAREUN; J. ELVINGER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2010. Relation GRE/2010/2287. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127231/486.

(100144608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 36.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010127092/11.

(100144900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**A.P. Management Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 114.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127094/10.

(100144804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Achille solutions s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 155.570.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten September.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «INSTITUT FÜR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING A.G.», mit Sitz in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg unter der Nummer B 61845,

vertreten durch:

- Herrn Axel RUST, Rechnungsprüfer, mit Berufsanschrift in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx; und
- Herrn Vincent VILLEM, Rechnungsprüfer, mit Berufsanschrift in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder, welche die Gesellschaft rechtsgültig durch ihre gemeinsame Unterschrift vertreten können,

hier vertreten durch Herrn Vincent VILLEM, Rechnungsprüfer, mit Berufsanschrift in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, von dem Komplementen und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebugt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komplement erklärt hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

**I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen «Achille solutions s.a.» (die "Gesellschaft") gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, der unter Einhaltung der in der Satzung vorgesehenen Bestimmungen gefasst wird, an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxembourg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen oder Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme hat jedoch in keiner Weise Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat als Zweck:

- die Ausführung von allen technischen, spezialisierten und nicht spezialisierten Studien für Dritte,
- die Beratung, Unterstützung und Weiterbildung im Bereich von Informatiksystemen, sowie im Bereich des Ingenieurwesens,
- die Integration von Lösungen für Informatiksysteme und im Bereich der Softwareentwicklung,
- die Verwaltung von Informatiksystemen und Computernetzwerken,
- die Ausführung aller Dienstleistungen im Zusammenhang mit Computermaterial und Software, unter anderem die Verwaltung, die Verpackung, die Installation des Materials und der Software, die Wartung, den Transport und die Lieferung von Ersatzteilen und Produkten, die mit der Nutzung des Computermaterials und der Software verbunden sind,
- den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.
- Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonst wie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Im Allgemeinen, kann die Gesellschaft jede Operation durchführen die sie als nützlich für die Verwirklichung und die Entwicklung des Gesellschaftszweckes ansieht. Die vorangehende Aufzählung soll weitläufig interpretiert werden.

## II. Grundkapital - Genehmigtes Kapital

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000.-), eingeteilt in zweiunddreissigtausend (32.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Die Aktien haben die Form von Namens-oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Generalversammlung, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

## III. Verwaltung - Kontrolle

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern die Gesellschaft nur mit einem Aktionär gegründet wird oder sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann sich der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied zusammensetzen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, ist entweder eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, auf der ein neues von der Generalversammlung zu wählendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen ist, oder das freigewordene Amt von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern vorläufig zu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluss gewählten Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor der Versammlung.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten kann. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Sofern der Verwaltungsrat aus einem einzelnen Mitglied besteht, nimmt dieses die Funktionen des Verwaltungsrates wahr.

Die Verwaltungsratsmitglieder können Ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit, und im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds durch dieses, getroffen, sofern in der Satzung oder im Gesetz kein anderes Quorum bzw. keine Einstimmigkeit geregelt ist. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 10.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 14.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Anzahl und ihre Vergütung festlegt und die Ernennung wieder aufheben kann.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### IV. Generalversammlung

**Art. 15.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar jedes Jahr am ersten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 17.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 18.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

## V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresbeschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 20.** Vom gesetzlich definierten Nettogewinn des Geschäftsjahres werden fünf (5) Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen; diese Verpflichtung besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden zahlen.

**Art. 21.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 22.** Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

### *Übergangsbestimmungen*

Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010. Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2011 statt.

### *Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden sämtliche Aktien vom alleinigen Kompargenten gezeichnet.

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 25% in Bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft die Summe von achttausend Euro (EUR 8.000,-) ab heute zur Verfügung steht, worüber der amtierenden Notarin der Nachweis erbracht wurde.

### *Feststellung*

Die unterzeichnete Notarin stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

### *Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf 1.500. Euros abgeschätzt.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat sich der Kompargent, der das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Wird zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied ernannt:

Herrn Alain FENNICHE, geboren zu Thionville (F) am 27. September 1972, wohnhaft in F-54560 Audun-le-Roman, 17, rue de Bourgogne.

#### *Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung «GEFCO CONSULTING S.à r.l.», mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 26, Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 69580.

#### *Dritter Beschluss*

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes sowie des Kommissars erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016.

#### *Vierter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2130 Luxemburg, 23, Boulevard Charles Marx.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch die amtierende Notarin, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Villem, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11271. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127096/200.

(100144731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

### **Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.250,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Acorn (Luxco) 1*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010127097/12.

(100145095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

### **Action Culturelle SaarLorLux A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg F 8.475.

#### STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden:

Dr. Belche, Paul, Dipl.-Physiker, Vorstandsvorsitzender Dillinger Hütte, Werderstrasse, 101, D-66763 Dillingen, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Lomparski, Holger, Geschäftsführender Gesellschafter GSLP International S.à r.l. Luxembourg, 42, Schlassgewan, L-5364 Schrassig, deutsche Staatsangehörigkeit

Sinnwell, Bernd, Geschäftsführender Verwaltungsrat Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Ostpreußenstraße 32B, D-66701 Beckingen, deutsche Staatsangehörigkeit

Rohde, Dominicus H., Präsident der Schengen Peace Foundation, Direktor Museum of Modern Art, L-Schengen, Kewelstraße, 9, D-66693 Mettlach-Tünsdorf, deutsche Staatsangehörigkeit

Selzer, Albrecht, Labortechniker, Oberstraße 8, D-66287 Quierschied, deutsche Staatsangehörigkeit

Luxembourg, den 15. September 2010

welche als Gründungsmitglieder auftreten,

und jeglichen weiteren Mitgliedern, seien diese juristische oder natürliche Personen, welche diesem Verein in Zukunft beitreten werden,

wird hiermit ein gemeinnütziger Verein ("association sans but lucratif") gegründet (der "Verein"), welcher den Bestimmungen der folgenden Satzung sowie den Vorschriften des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen, in seiner letzten aktuellen Fassung (das "Gesetz") unterliegt.

#### **Art. 1. Name und Sitz.**

(1) Der Verein führt den Namen "Action Culturelle SaarLorLux A.s.b.l."

(2) Der Sitz des Vereins ist in 3, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

**Art. 2. Zweck.** Zweck des Vereins ist die Vorbereitung und Durchführung von Musikfestspielen, Musikwettbewerben und anderen Musikveranstaltungen und damit auch mittelbar zusammenhängender Aktivitäten. Der Verein will die kulturelle Bedeutung des Großherzogtums Luxemburg auch über die Grenzen des Großherzogtums Luxemburg hinaus dokumentieren und fördern und insbesondere die kulturelle Zusammenarbeit in der Großregion SaarLorLux festigen.

Der Verein kann jegliche Maßnahme oder Handlung, welche sich direkt oder indirekt auf seinen Zweck bezieht, vornehmen, sowie mit jeglichen anderen Luxemburger oder ausländischen Vereinen oder Gesellschaften, welche denselben

oder ähnlichen Zwecke verfolgen, zusammenarbeiten, sollte diese Zusammenarbeit die Erzielung des Vereinszwecks fördern.

**Art. 3. Dauer.** Der Verein wird für unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4. Mittel des Vereins.** Mittel des Vereins dürfen nur für den satzungsmäßigen Zweck verwendet werden. Mitglieder und Vorstandsmitglieder erhalten keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen, begünstigt werden.

**Art. 5. Mitgliederanzahl, Mitgliedschaft, Erwerb, Mitgliedschaftsende.**

(1) Der Verein kann eine unbeschränkte Anzahl an Mitgliedern haben. Er kann jedoch nicht aus weniger als drei (3) Mitgliedern bestehen.

(2) Mitglieder können alle natürliche Personen und alle juristische Personen werden, sowie Organisationen im In- und Ausland. Bestimmte Eintrittsvoraussetzungen sind nicht gegeben.

(3) Die Mitgliedschaft wird durch schriftliche Erklärung an den Vorstand und ihre Annahme durch den Vorstand erworben.

(4) Die Mitgliedschaft kann durch schriftliche Erklärung an den Vorstand mit einer Frist von 3 Monaten zum Ende des Geschäftsjahres gekündigt werden.

(5) Die Mitgliedschaft gilt ebenso als gekündigt sollte ein Mitglied nicht innerhalb von 3 Monaten, nach Erhebung des Mitgliedsbeitrags, sofern ein solches erhoben wird, seinen Beitrag geleistet haben.

(6) Die Mitgliedschaft kann auf Vorschlag des Vorstands durch die Generalversammlung der Mitglieder ausgeschlossen werden, wenn das Mitglied

- a. ein Verhalten zeigt, das die Zielsetzung des Vereins in nachhaltiger Weise schädigt, und/oder
- b. das Mitglied bewusst und wiederholt gegen die Satzung verstößt.

Die Generalversammlung stimmt mit einer Zweidrittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder über den Ausschluss des Mitglieds ab. Die Rechte des Mitglieds werden in der Zwischenzeit zwischen dem Ausschlussvorschlag des Vorstands und der abschließenden Entscheidung der Generalversammlung ausgesetzt.

Ein Ausschluss soll schriftlich begründet dem betreffenden Mitglied mitgeteilt werden.

(7) Mitglieder, welche aus dem Verein ausgetreten sind oder aufgrund eines in Punkt (6) beschriebenen Grundes aus dem Verein ausgeschlossen wurden, haben keinen Anspruch auf einen Anteil des Vereinsvermögen noch auf Rückzahlung der geleisteten Mitgliedsbeiträge, sofern ein solches erhoben wurde.

**Art. 6. Beiträge, Spenden.** Die Förderung des Vereinszweckes erfolgt durch einmalige oder laufende Spenden seiner Mitglieder oder sonstiger Förderer. Der Verein kann darüber hinaus feste und regelmäßige Mitgliedsbeiträge erheben. Sofern Mitgliedsbeiträge seitens der Generalversammlung beschlossen werden, welche dann am Anfang eines jeden Geschäftsjahres erhoben werden, darf der jährliche Mitgliedsbeitrag [Betrag]€ nicht übersteigen.

**Art. 7. Vorstand.**

(1) Der Verein wird durch den Vorstand geleitet, welcher sich aus mindestens 4 Personen und bestehend aus dem Vorstandsvorsitzenden als Präsident, dem Vize-Präsidenten, dem Generalsekretär und dem Kassierer zusammensetzt.

(2) Die Vorstandsmitglieder werden von der Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss für das abgeschlossene Geschäftsjahr entscheidet, mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder für 2 Jahre gewählt und sind wiederwählbar.

(3) Sollte ein Mitglied des Vorstands sein Mandat während dem laufenden Geschäftsjahr niederlegen oder sonstwie aus seinem Amt austreten, wird der Vorstand ohne dieses Mitglied weitergeführt, es sei denn die Mitgliederanzahl beträgt nach seinem Austritt weniger als 4 Mitglieder, in welchem Fall unverzüglich eine außerordentliche Generalversammlung gemäß den Vorschriften des Artikel 9 (3) dieser Satzung einzuberufen ist, welche über die Ernennung eines neuen Vorstandsmitglied abstimmt.

(4) Jedes Mitglied des Vorstands kann sich bei einer Vorstandssitzung ordnungsgemäß durch ein weiteres Vorstandsmitglied vertreten lassen.

(5) Der Vorstand kann eine Vorstandsordnung aufsetzen, welche der Generalversammlung zur Zustimmung vorgelegt wird. Die Vorstandsordnung wird durch die Generalversammlung mit einer einfachen Mehrheit der anwesenden Mitglieder angenommen oder abgeändert werden.

(6) Die Vorstandsmitglieder beziehen keine Vergütung für die Wahrnehmung ihres Mandats.

(7) Der Vorstand tritt auf Einladung des Präsidenten oder drei anderer Vorstandsmitglieder zusammen. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines persönlich auserwählten Stellvertreters ausschlaggebend ist.

**Art. 8. Aufgaben des Vorstandes.**

(1) Dem Vorstand unterliegen die Geschäftsführung sowie die Vertretung des Vereins bei allen gerichtlichen und außergerichtlichen Handlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder durch die Vorschriften des Gesetzes vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Vorstandes.



(2) Der Präsident führt die Verhandlungen und übernimmt den Vorsitz des Vorstands. Der Präsident vertritt den Verein in gerichtlichen Verhandlungen. Sollte der Präsident verhindert sein, wird der Präsident durch den Vize-Präsidenten oder durch das älteste Mitglied des Vorstands vertreten.

(3) Der Vize-Präsident ist für die tägliche Geschäftsführung des Vereins durch den Vorstand beauftragt. Ihm obliegt unter anderem die Erledigung des administrativen Schriftverkehrs.

(4) Der Generalsekretär ist für die Erstellung von Sitzungsprotokollen sowie für die Führung der Mitgliederliste des Vereins zuständig. Des Weiteren erledigt der Generalsekretär jede spezielle Aufgabe, die ihm durch den Vorstand zugeordnet wird.

(5) Dem Kassierer obliegen die Eintreibung der Mitgliedsbeiträge (sofern solche erhoben werden) sowie die Buchführung des Vereins. Er nimmt die Begleichung der Ausgaben vor. Er stellt die Jahresabschlüsse dem Vorstand und der Generalversammlung vor. Des Weiteren erledigt der Kassierer jede spezielle Aufgabe, die ihm durch den Vorstand zugeordnet wird.

(6) Für alle Handlungen zur gültigen Vertretung gegenüber Dritten wird die gemeinsame Unterschrift vom Präsidenten und vom Generalsekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, die dazu Prokura von dem Vorstand erhalten hat, benötigt.

(7) Die Vorstandsmitglieder haften in Ausführung ihres Mandats nicht persönlich für die Verpflichtungen des Vereins. Ihre Haftung beschränkt sich auf Fehlverhalten in Ausführung ihres Mandats sowie in Ausführung ihrer Geschäftsführung.

#### **Art. 9. Generalversammlung.**

(1) Mindestens einmal im Jahr tritt der Verein zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammen. Eine außerordentliche Generalversammlung ist auf Mitgliederbegehren einzuberufen, wenn mindestens ein Fünftel der Mitglieder des Vereins dies beim Vorstand beantragt. Jede Generalversammlung wird durch einen Vorsitzenden, einen Schriftführer und einen Stimmenzähler geführt.

(2) Die Generalversammlung ist als einziges Organ des Vereins für die Vornahme von Satzungsänderungen, Ernennung von Vorstandsmitgliedern, Genehmigung der Jahresabschlüsse und Budgetvoraussichten sowie für die Auflösung des Vereins ermächtigt.

(3) Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch einfache Mehrheitsentscheidung des Vorstandes. Sie muss schriftlich mit einer Frist von 15 Tagen unter Bekanntgabe der Tagesordnung erfolgen. Die Mitglieder haben das Recht, Tagesordnungspunkte spätestens 5 Werktage vor dem Termin der Generalversammlung zu ergänzen. Diese Vorschläge haben schriftlich zu erfolgen und müssen von mindestens zwanzig Prozent der, auf der letzten aktuellen Mitgliederliste eingetragenen Mitgliedern unterzeichnet worden sein. Als Nachweis gilt in beiden Fällen das Datum des Poststempels. Über die Generalversammlung ist ein schriftliches Protokoll zu erstellen, das bei der nächsten Generalversammlung der einfachen Mehrheitszustimmung der anwesenden Mitglieder bedarf. Es ist von dem Vorsitzenden sowie dem Schriftführer zu unterzeichnen und kann von jedem Mitglied auf Anfrage eingesehen werden.

(4) Die Mitglieder genießen dieselben Stimmrechte bei jeder außerordentlichen und ordentlichen Generalversammlung. Die Generalversammlung fasst alle Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Ausnahmsweise bedürfen folgende Beschlüsse ein Zweidrittel Mehrheitsvotum, wobei hierfür mindestens Zweidrittel der eingetragenen Mitglieder des Vereins bei der Versammlung anwesend sein müssen: (i) Satzungsänderungen, und (ii) Auflösung des Vereins. Sollte hierbei die Versammlung bei der ersten Einberufung nicht beschlussfähig sein, muss eine zweite Versammlung einberufen werden, welche mit einer Zweidrittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder abstimmt, wobei die Beschlussfassungen der Genehmigung durch das Zivilgericht Luxemburg unterliegt. Im Falle einer Zweckänderung des Vereins finden die Vorschriften des Artikels 8 Absatz 3 des Gesetzes Anwendung.

(5) Jedes Mitglied des Vereins kann sich bei einer Generalversammlung ordnungsgemäß durch ein weiteres Vereinsmitglied oder durch einen Dritten vertreten lassen.

#### **Art. 10. Geschäftsjahr.**

(1) Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres welches ausnahmsweise am Gründungstag des Vereins beginnt und zum 31. Dezember 2010 endet.

(2) Am Ende eines jeden Geschäftsjahres legt der Vorstand der Generalversammlung den Jahresabschluss für das abgeschlossene Geschäftsjahr sowie die Budgetvoraussichten für das nächste Geschäftsjahr zur Genehmigung vor.

**Art. 11. Kassenprüfer.** Die Generalversammlung wählt aus ihrer Mitte zwei Kassenprüfer, die vor der alljährlich stattfindenden Generalversammlung die Kassenführung zu überprüfen und mit ihrer Unterschrift als korrekt geführt, abzusegen haben.

#### **Art. 12. Auflösung.**

(1) Die Generalversammlung kann mit einer Zweidrittelmehrheit ihrer Mitglieder, soweit Zweidrittel ihrer eingetragenen Mitglieder bei der Versammlung vertreten sind, über die freiwillige Auflösung des Vereins bestimmen. Sollte die erste Versammlung nicht beschlussfähig sein muss eine zweite Versammlung einberufen werden, welche mit einer Zweidrittelmehrheit der dann anwesenden Mitglieder die Auflösung beschließen kann. Diese zweite Beschlussfassung unterliegt zudem der Genehmigung des Zivilgerichts Luxemburgs.

(2) Zum Zwecke der Auflösung bestimmt die Generalversammlung über die Zweckverwendung des verbleibenden Vereinsvermögens und ernennt einen oder mehrere Liquidatoren.

(3) Unabhängig davon, ob die Auflösung des Vereins freiwillig oder gerichtlich erfolgt, wird das verbliebene Vereinsvermögen zur Unterstützung eines, dem Verein zweckgemäßen guten Zweck verwendet, welcher durch die Generalversammlung festgelegt wird.

**Art. 13. Schlussbestimmung.** Punkte, welche nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen, in seiner letzten aktuellen Fassung.

Dr. Paul Belche / Dominicus H. Rohde / Holger Lomparski / Albrecht Selzer / Bernd Sinnwell  
*Die Gründungsmitglieder*

Référence de publication: 2010127878/156.

(100144294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

**Thalassa Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.328.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Ronald McLean Adair, administrateur de sociétés, demeurant La Grande Route de Faldouet, GB - St. Martin, Jersey, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L - 1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127445/23.

(100144692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Ikogest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.721.

—  
A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127273/16.

(100144955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.562.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Babcock Management Limited, a limited company established and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 00107414,

here represented by Mr. Ben Davey, company manager, having his professional address at 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, United Kingdom, by virtue of a proxy given under private seal on August 20, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the managers of each two (2) categories of managers, present or represented.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2011.

#### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the fourteen thousand (14.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Babcock Management Limited, prenamed . . . . .	14.000	GBP 14.000,00
Total: . . . . .	14.000	GBP 14.000,00

The amount of fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Ben Davey, company manager, born on August 27, 1965 in Blackwater, United Kingdom, having his professional address at 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, United Kingdom;

##### *Category B Managers:*

- Mr. Victor Elvinger, company manager, born on September 26, 1954 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 31, Route d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Robert Jacques Verdonk, company manager, born on November 21, 1948 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 18, Swagermanweg, NL2252 BD Voorschoten, the Netherlands.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of a Category A Manager and a Category B Manager.

2. The address of the Company is fixed at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Babcock Management Limited, une limited company constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 00107414,

ici représentée par M. Ben Davey, gérant de société, ayant son adresse professionnelle au 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre de n'importe quelle catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des gérants des deux (2) catégories de gérants présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2011.

#### *Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatorze mille (14.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales	Libération
Babcock Management Limited, prénommée . . . . .	14.000	GBP 14.000,00
Total: . . . . .	14.000	GBP 14.000,00

Le montant de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (€ 1.100.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:



*Gérant de Catégorie A:*

- M. Ben Davey, gérant de société, né le 27 août 1965 à Blackwater, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, Royaume-Uni;

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Victor Elvinger, gérant de société, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 31, Route d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Robert Jacques Verdonk, gérant de société, né le 21 novembre 1948 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 18, Swagermanweg, NL-2252 BD Voorschoten, Pays-Bas.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Davey, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2010. Relation: EAC/2010/10278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127133/346.

(100144596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.175,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

—  
EXTRAIT

Il ressort de contrats successifs que:

- En date du 28 décembre 2009, DAL-TILE GROUP INC., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 7834 CF. Hawn Freeway, Dallas, Texas 75217, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 2213609, a cédé les 27 parts sociales privilégiées de la Société qu'elle détenait à MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS (DE) CORPORATION, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 s. Industrial Boulevard, Calhoun, Georgia 30701, Etats-Unis d'Amérique.

- En date du 29 décembre 2009, MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS (DE) CORPORATION, précitée, a cédé les 27 parts sociales privilégiées de la Société qu'elle détenait à MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10b rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.052.

- En date du 27 janvier 2010, MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.A R.L., précitée, a cédé les 500 parts sociales ordinaires de la Société et les 27 parts sociales privilégiées de la Société qu'elle détenait à MOHAWK FOREIGN HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10b rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.820.

Il en résulte qu'au 27 janvier 2010, l'associé unique de la Société est le suivant:

- MOHAWK FOREIGN HOLDINGS S.A R.L.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Maarten Himpe / Herman Troskie

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2010127943/32.

(100145063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Cessange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.514.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010*

Il ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/06/2010 que:

- L'assemblée accepte de renouveler les mandats des administrateurs en place à savoir:

\* Madame Martine EHLINGER, 32 Kraizerbucherstroos à L-8562 Schweich

\* Monsieur Marcel EHLINGER, 24 chemin de Planalui à CH-1936 Verbier

\* Monsieur Stéphane MERLET, 65 rue Baumbusch à L-8213 Mamer

pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat de commissaire de Madame Isabelle LOUIS pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Fait à Windhof, le 24/06/2010.

S. Merlet

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010127165/19.

(100144768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Ceheca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue de Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 98.743.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010127180/11.

(100144767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

—  
L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ariela MARAD, artiste peintre sculpteur, née à Haifa, (Israël), le 10 décembre 1951, demeurant à IL-40200 Givat Shapira, Ferme 33, (Israël),

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CERAFER S.à r.l.", avec siège social à L-8265 Mamer, 39, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.942, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 18 décembre 1986,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1989, publié audit Mémorial numéro 267 du 7 août 1990,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg:

- en date du 16 octobre 1996, publié audit Mémorial numéro 12 du 15 janvier 1997,

- en date du 5 décembre 1996, publié audit Mémorial numéro 187 du 15 avril 1997,
- en date du 2 novembre 2001, publié audit Mémorial numéro 499 du 29 mars 2002,
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique constate que suite à un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 2005, numéro 247 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, actes civils, le 29 mars 2005, volume 906, folio 32, case 11, les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social ont été intégralement attribuées à Madame Ariela MARAD, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (24,80 EUR) chacune, détenues par l'associée unique, Madame Ariela MARAD, artiste peintre sculpteur, demeurant à IL-40200 Givat Shapira, Ferme 33, (Israël).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8265 Mamer, 39, rue des Prés, à L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ariela MARAD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 15 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 septembre 2010

Référence de publication: 2010127181/55.

(100144679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.229.

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOPAFIN (LUXEMBOURG) S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.229, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1885 du 7 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Kerstin KRAMER, Fondée de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité des actions avec droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 10.700.000,- (dix millions sept cent mille francs suisses) à CHF 11.200.000,- (onze millions deux cent mille francs suisses) par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote B d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune avec une prime d'émission de CHF 160,55 (cent soixante francs suisses et cinquante cinq cents) par action, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts

3.- Démissions et nominations statutaires

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 10.700.000,- (dix millions sept cent mille francs suisses) à CHF 11.200.000,- (onze millions deux cent mille francs suisses) par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote B d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 5.000 (cinq mille) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote B, l'actionnaire majoritaire:

Monsieur Jacques de SAUSSURE, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 73 (Suisse), 60, route des Acacias.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite est intervenu Monsieur Jacques de SAUSSURE, prénommé, représenté par Madame Kerstin KRAMER, également prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

Lequel a déclaré souscrire aux 5.000 (sept mille) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote B, et les libérer intégralement en numéraire avec la prime d'émission, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CHF 1.302.750,- (un million trois cent deux mille sept cent cinquante mille francs suisses), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est de CHF 11.200.000,- (onze millions deux cent mille francs suisses), représenté par 112.000 (cent douze mille) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, réparties comme suit:

- 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires A et
- 62.000 (soixante deux mille) actions préférentielles sans droit de vote B."

*Quatrième résolution:*

1.- L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Ivan PICTET, administrateur et de Monsieur Marc Pictet, délégué à la gestion journalière.

2.- L'assemblée approuve la nomination des Messieurs Pierre ETIENNE, né le 3 juillet 1962 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 1, Boulevard Royal et Thomas Keller, né le 19 mai 1973 à Fribourg (Suisse), demeurant professionnellement à L-1135 Luxembourg, 22, avenue des Archiducs, à la fonction de délégués à la gestion journalière ainsi que la révocation de ces pouvoirs de Monsieur Patrick Schott.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros (2.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. KRAMER, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38989. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127424/77.

(100144707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**European Partnership Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.222.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 septembre 2010*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg,
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg et
- Monsieur Alain BARTHOLME demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Timothy NEWMAN, né le 1 novembre 1966 à Redhill (Grande-Bretagne), demeurant 1 Gaaschgrund L-8230 Mamer aux fonctions d'administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127215/20.

(100144903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**FACTS Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.790.

*Extrait rectificatif à l'extrait L090053382.05 déposée le 10/04/2009*

Il résulte du contrat de cession que Monsieur Alberto Morandini cède 100 actions détenues dans FAcTS Services S.À. R.L. à ASTC Participations S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 20 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127216/13.

(100144845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Globavia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.635.

*Extrait rectificatif du dépôt no. L100144471 du 23/09/2010*

En date du 3 septembre 2010, l'actionnaire unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- M. Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 2 août 2010. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.
- La démission de M. Jorrit Cromptvoets en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- M. Wim Rits avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 2 août 2010. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

- Le siège social de la société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg" avec effet au 2 août 2010.-

Il convient également de noter que l'adresse de l'administrateur Mme Marjoleine Van Oort est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.  
Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127247/21.

(100144838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Hal International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 505.190.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.259.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010127259/12.

(100144466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Hal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.335.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010127260/12.

(100144467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Immo-Alma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.525.

---

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 23 juillet 2010*

1. L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2. L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs:

- Madame Colette CONTENCIN, née le 15 juillet 1956 à Issy les Moulineaux (France), demeurant au 17, rue Duroc, F-75007 Paris,

- Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

- Monsieur Cyril PALCANI, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

3. L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire au comptes de la Société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326.

4. L'assemblée décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., société anonyme établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 112769, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127275/30.

(100144844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

### **Basketball Club Kordall Steelers, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg F 8.477.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le 25 mai, entre les soussignés

Pierre BAMBERG, Ehlerange,  
Valdemiro DA GRACA, Belvaux,  
Dan ELVINGER, Pétange,  
Tom FANTINI, Differdange,  
Marc HOFFMANN, Soleuvre,  
Stéphanie MARTIN, Sanem,  
David NEVES, Pétange,  
Sadan RAMOVIC, Pétange,  
Jean-Paul REUTER, Differdange,  
Kevin RODIGHIERO, Pétange,  
Bruno SIMOES, Rodange

et tous ceux, qui par la suite, adhéreront aux présents statuts et seront admis dans l'association, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### *Preliminaires:*

En vue de promouvoir au mieux les intérêts du basket-ball dans les communes de Differdange et de Pétange, les soussignés ont décidé de mettre en commun leurs intérêts et d'œuvrer ensemble dans club commun pour l'expansion du basket dans la région de la Vallée de la Chiers. Le basketball sera pratiqué dans les deux communes et dans les complexes sportifs y situés.

Sur base de ces considérations il est convenu entre les soussignés que le siège sera implanté, à tour de rôle, dans chaque commune et pour la première fois à Differdange. Des sièges d'activité sont établis dans les deux communes:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association dénommée Basketball Club Kordall Steelers est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKET-BALL, (FLBB). L'association fondée sous forme d'une association sans but lucratif. Les couleurs de l'association sont le bleu et le blanc.

**Art. 2.** Son siège social est établi alternativement à Differdange à Pétange. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration. Il est actuellement établi Place du Marché, 8, L-4621 Differdange.

**Art. 3.** Elle est neutre et s'abstient de toute activité politique et confessionnelle.

**Art. 4.** Sa durée est illimitée.

**Art. 5.** L'association a pour but la pratique, le développement et la promotion du jeu de basketball dans toutes ces formes, l'encouragement de la jeunesse sur le plan sportif et social, la participation aux activités sportives et culturelles sur plan communal et intercommunal. Tout gain matériel dans le chef de ses membres est exclu.

**Art. 6.** Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

**Art. 7.** Elle peut effectuer toutes les opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser, directement ou indirectement la réalisation de son objet, à l'exclusion cependant d'opérations commerciales ou industrielles et à condition de respecter la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

## Chapitre II. - Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

**Art. 8.** L'association se compose de:

1) membres actifs. Les membres actifs sont les membres qui ont une licence auprès de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKET BALL, (FLBB), et qui paient une cotisation annuelle à l'association.

2) membres inactifs. Les membres inactifs sont les membres qui soutiennent l'association par un soutien financier sans cependant jouir de droits ni de devoirs dans l'association.

3) membres d'honneurs. Les membres d'honneur sont des personnes qui sont désignées par l'assemblée générale en raison d'un mérite exceptionnel rendu envers l'association, sans jouir de droits ni de devoirs dans l'association.

Le nombre des membres est illimité, le nombre des membres actifs ne doit pouvoir être inférieur à trois.

**Art. 9.** Toute personne désirant devenir membre actif devra introduire une demande d'admission écrite qui est subordonnée à l'agrégation du comité. Toute demande d'agrégation d'un candidat en dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment écrit de ses tuteurs légaux. Le conseil d'administration, après examen de la demande, décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande n'a pas besoin d'être motivé.

**Art. 10.** La qualité de membre se perd:

a) par démission. La démission d'un membre doit être adressée par écrit au comité. Elle ne peut être acceptée que si le membre a liquidé toutes les dettes contractées auprès de l'association et de la FLBB. L'acceptation ou le refus de la démission sont décidés par le comité. La décision du comité n'a pas besoin d'être motivée.

b) par exclusion. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée générale, sur base d'un vote rassemblant les 2/3 des votes des membres actifs présents, dans les cas suivants:

- i. non-paiement de la cotisation annuelle envers l'association;
- ii. dette envers l'association;
- iii. infraction grave aux statuts de l'association ou aux bonnes moeurs;
- iv. agissement contraire aux intérêts du basketball.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que l'héritier ou ayant droit du membre décédé, n'a aucun droit sur le fond social et ne peut prétendre à aucun remboursement des cotisations versées.

Le membre qui n'a pas rempli ses obligations financières envers l'association avant le 31 décembre est disqualifié jusqu'au paiement de ses dettes. La disqualification est prononcée par le comité.

**Art. 11.** Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale sur proposition du comité. La cotisation annuelle ne peut pas être supérieure à 500,- €. Un tarif social peut être fixé par l'assemblée générale pour les joueurs en-dessous de 16 ans.

**Art. 12.** L'association est administrée et gérée par un comité, composé de trois membres au moins et de quinze membres au maximum.

**Art. 13.** Le comité comprend un président, un secrétaire, un trésorier et des membres. Un ou plusieurs vice-présidents peuvent être nommés par le comité. Les membres du comité doivent avoir l'âge de 18 ans accompli.

**Art. 14.** Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée d'un an. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre des postes vacants, le vote sera fait par acclamation. Si le nombre des candidats est supérieur au nombre maximal des postes prévus, il est procédé au vote anonyme. Les candidats qui rassemblent la majorité des voix sont considérés comme élus jusqu'à concurrence du nombre maximal des postes prévus.

S'il y a égalité des voix pour les derniers élus, il sera procédé à un second tour de vote.

Les candidatures pour un poste au sein du comité de l'association sont acceptées jusqu'au moment de vote, verbalement si le candidat est présent et par écrit en cas d'absence.

**Art. 15.** La répartition des postes au sein du comité se fait dans la première réunion du comité suivant l'assemblée générale. Les membres du comité élisent un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier à la majorité absolue des voix. Si au premier tour du scrutin aucun candidat n'obtient la majorité requise, le comité procède à un deuxième tour de vote au terme duquel sont élus les candidats ayant obtenu la majorité relative.

**Art. 16.** Tant que le nombre maximum de quinze membres n'est pas atteint ou un des membres est démissionnaire, exclu ou décédé pendant la saison en cours, le comité peut coopter à l'unanimité des voix un nouveau membre. Le membre coopté, après avoir rempli les conditions d'admission, prévu au chapitre II Art. 13, aura le droit de vote et son mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

**Art. 17.** Le comité a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi sur les associations sans but lucratif. Il décide de la répartition des tâches à effectuer dans l'intérêt de l'association. Il peut mettre en place des commissions spécialisées qui agissent dans l'intérêt de l'association, sous réserve que dans chaque commission au moins un membre du comité soit représenté.



**Art. 18.** Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du comité et les assemblées générales. En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace dans ces fonctions.

Le comité se réunit sur convocation du président ou sur demande d'un tiers des membres, aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'association.

**Art. 19.** Le comité est en nombre, si au moins la moitié des membres est présent. Il décide à la majorité des voix, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée. En cas de partage des voix, la voix du président du comité est prépondérante.

**Art. 20.** Les décisions du comité et des commissions sont notées dans des procès-verbaux sont signés par les membres.

**Art. 21.** Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du comité, du courrier, de la préparation des dossiers et de la gestion des archives. Les actes de gestion courante sont valablement signés par lui.

**Art. 22.** Le trésorier est chargé de l'exécution de la gestion financière de l'association, du contrôle et de la mise à jour des listes des membres et de la tenue de la comptabilité. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière, ainsi que le bilan consolidé à l'assemblée générale. Tout engagement financier du trésorier dépassant la somme de 500,- € exige une signature du président ou du vice-président.

**Art. 23.** L'année sociale et comptable commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin.

**Art. 24.** Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois par an par des réviseurs de caisse, nommés annuellement par l'assemblée générale. Le comité a le droit de se faire soumettre à tout moment la situation financière.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale

**Art. 25.** L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an avant le 30 juin. Elle est convoquée par le comité. Le comité a le droit de convoquer des assemblées générales extraordinaires. Le comité est tenu de le faire si un cinquième des membres ayant le droit de vote en fait la demande.

**Art. 26.** La date, l'heure, l'endroit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs, soit par envoi postal, soit par publication dans la presse écrite, au moins huit jours à l'avance.

**Art. 27.** L'Assemblée générale se compose des membres actifs de l'association.

**Art. 28.** L'Assemblée générale est en nombre si la majorité des membres ayant le droit de vote sont présents. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une deuxième assemblée générale sera convoquée laquelle délibérera quel que soit le nombre des membres présents.

Chaque membre, ayant atteint l'âge de 16 ans et qui a payé sa cotisation annuelle à le droit de vote.

**Art. 29.** Les décisions de l'Assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages et en principe à main levée. Le vote sera secret si la demande en est faite. Les votes sur des personnes sont toujours secrets.

**Art. 30.** Toutes les questions et propositions adressées au comité de l'association quinze jours avant la date fixée de l'Assemblée générale et n'étant pas contraire aux intérêts de l'association, sont portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

**Art. 31.** L'assemblée générale a le pouvoir exclusif de

- la modification des statuts;
- la nomination et de l'exclusion des membres du comité;
- donner la décharge sur les rapports financiers;
- la dissolution de l'association.

**Art. 32.** L'ordre du jour de rassemblée générale comprend:

- L'allocation du président;
- Le rapport technique sur l'exercice écoulé par le secrétaire;
- Le rapport financier sur l'exercice écoulé par le trésorier;
- Le rapport des réviseurs de caisse;
- La décharge du trésorier;
- La décharge du comité;
- Les modifications des statuts;
- Les élections du comité et des réviseurs de caisse;
- Divers.

**Art. 33.** Toute discussion étrangère au but de l'association n'est pas admise.

### Chapitre V. - Modifications des statuts

**Art. 34.** Une modification ne peut être apportée aux présents statuts qu'à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée doit réunir les deux tiers des membres actifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion sera convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Les modifications devront être envoyées à tous les membres ayant le droit de vote. En tout cas, les modifications proposées devront être à la disposition des membres du comité chez le secrétaire.

### Chapitre VI. - Dissolution de l'association

**Art. 35.** La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, et conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres actifs et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents. En cas de dissolution l'affectation des biens reviendra à parts égales aux offices sociaux de Differdange et de Pétange.

### Chapitre VII. - Divers

**Art. 36.** Pour toute question non prévue dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Référence de publication: 2010127879/166.

(100144398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

---

#### **Hal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.335.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010127261/12.

(100144468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

#### **LexLux1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 400.056.400,00.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.840.

---

#### EXTRAIT

La société Carey Agri International Poland Sp. Zoo, actuellement associé unique de la Société, a changé de nom en date du 01/09/2010, son nouveau nom étant CEDC International Sp. Zoo.

A compter du 01/09/2010, l'associé unique devra donc apparaître sous le nom de CEDC International Sp. Zoo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lexlux 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010127308/15.

(100145094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

#### **Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.801.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEGA EUROPE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010127263/12.

(100145070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**ICAF, International Control and Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 20.610.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010127268/12.

(100144821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**ICAF, International Control and Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 20.610.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010127269/12.

(100144822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Ipsilux Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.911.

---

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127290/18.

(100145008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**ICAF, International Control and Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 20.610.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2010127270/12.

(100144823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**ICAF, International Control and Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 20.610.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2010127271/12.

(100144824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Ilem Minerals and Minings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010127274/11.

(100144963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Scubatech Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 56.160.

- Constituée en date du 28 août 1996 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°602 du 21 novembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur

Luxembourg, le 23 septembre 2010.  
*Pour la société SCUBATECH HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010127418/19.

(100145034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Tilacor Life Science Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 105.215.

In the year two thousand and ten.

On the thirteenth of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Tilacor Life Science S.à r.l., with registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 105215, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 30<sup>th</sup> of December 2004, published in the Mémorial C number 349 of the 19<sup>th</sup> of April 2005.

The meeting is presided by Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The chairman appoints as secretary Mrs. Dorothee JACQUEL, private employee, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The meeting elects as scrutineer Ms Claire-Hélène DUPONT, private employee, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The present assembly has been convened by mail containing the agenda addressed to the shareholders by registered letters dated July 2, 2010.

It results from the attendance list that on the share capital of 2,400 shares only 2,160 shares are present or represented to the present assembly and that the present assembly is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

#### *Agenda*

- 1.- Creation of an Advisory Committee.
- 2.- Addition of a new article 24 under the title E. in the articles of association of the company and amendment of this title E.
- 3.- Renumbering of the former articles 25 and 26 of the articles of association of the company.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

#### *First resolution*

The meeting decides to create an Advisory Committee for the company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to add a new article 24 under the title E. in the articles of association of the company with the following wording:

" **Art. 24.** The affairs of the Company and its financial situation shall be analyzed by an Advisory Committee composed of two (2) to five (5) members. For these purposes, the Advisory Committee shall have all necessary powers including but not limited to access to documents and information of the Company and its affiliates and meetings and communications with employees, managers, directors and other shareholders of the Company and its affiliates.

The members of the Advisory Committee shall be elected, for a period of one year and until their successors are elected, by the Board of Managers, and which shall also determine their remuneration if any, provided however, that any of the members of the Advisory Committee, may be removed with or without reason and / or replaced at any time by a resolution adopted by the Board of Managers.

The Advisory Committee may be consulted by the Managers of the Company on such matters that the Managers may determine but shall not take any decision.

The Advisory Committee will meet (in person or by audio or video-conference) at least once a year with the Managers of the Company."

The meeting decides further to amend the title E. in the articles of association as follows:

"E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits – Advisory Committee"

#### *Third resolution*

Subsequently, the meeting decides to renumber the former articles 24 and 25 of the articles of association of the company in articles 25 and 26.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le treize juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Tilacor Life Sciences S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 105215, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 349 du 19 avril 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Dorothee JACQUEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire-Hélène DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux associés par lettres recommandées à la poste en date du 02 juillet 2010.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les 2.400 parts sociales actuellement en circulation, 2.160 sont présentes ou représentées, et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

- 1.- Création d'un comité consultatif.
- 2.- Ajout d'un nouvel article 24 sous le titre E. dans les statuts de la société et modification de ce titre E.
- 3.- Renumerotation des anciens articles 25 et 26 des statuts de la société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer un comité consultatif pour la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide d'ajouter un nouvel article 24 sous le titre E. dans les statuts de la société avec la teneur suivante:

" **Art. 24.** Les comptes de la société et ces états financiers seront analysés par un Comité consultatif composé de deux (2) à cinq (5) membres. A cette fin, le Comité consultatif sera investi de tous les pouvoirs nécessaires et en particulier l'accès aux documents et aux informations de la société et de ses filiales mais aussi aux réunions et aux communications avec les employés, les managers, les administrateurs et les actionnaires de la société et de ses filiales.

Les membres du Comité consultatif seront élus pour une période d'une année jusqu'à élection de leurs successeurs par les membres du Conseil d'Administration qui détermineront également leurs rémunérations éventuelles, étant entendu que les membres du Comité consultatif pourront être révoqués et /ou remplacés en tout temps avec ou sans motif par le Conseil d'Administration.

Le Comité consultatif pourra être consulté par la direction de la société surtout point que la direction pourra déterminer, mais le Comité n'aura pas de pouvoir décisionnel.

Le Comité consultatif se réunira (en personne ou par audio ou vidéo conférence) au moins une fois par an ensemble avec la direction de la société."

L'assemblée décide encore de modifier le titre E. dans les statuts comme suit:

"E. Année sociale – Bilan – Répartition – Comité consultatif"

*Troisième résolution*

Subséquentement, l'assemblée décide de renuméroter les anciens articles 24 et 25 des statuts de la société en articles 25 et 26.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T.TRIBOULOT, D.JACQUEL, C.-H.DUPONT, – J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2010. Relation GRE/2010/2528. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010127436/134.

(100144870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 24.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127277/9.

(100144514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Immobilière Riverside S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.356.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2010.

Pour IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A.

AREND CONSULT S.A.R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010127278/13.

(100144879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Immovative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 103.652.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur le Docteur Ernest Edmond Jean Marie HANSEN, médecin-spécialiste demeurant à L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman,

2.- Madame Viviane José NEIERTZ, professeur, épouse de Monsieur Ernest Edmond Jean Marie HANSEN, demeurant à L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur le Docteur Ernest Edmond Jean Marie HANSEN et Madame Viviane José NEIERTZ, prénommés, sont les associés de la société à responsabilité limitée "IMMOVATIVE S.à r.l.", avec siège social à L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1319 du 27 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.652, au capital social de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de huit cent cinquante euros (EUR 850,00) chacune.

2. Les associés déclarent procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

3. A la même date la liquidation a eu lieu.

4. Par conséquent, la société à responsabilité limitée "IMMOVATIVE S.à r.l." a cessé d'exister à partir de cette date.

5. Les associés déclarent avoir repris tout l'actif de la société et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

6. Les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hansen, V. Neiertz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 38275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127279/40.

(100144480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127280/9.

(100144968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Kosmoline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.634.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. August 2010 geht hervor, dass:

1. Der Sitz der Gesellschaft nach L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf verlegt wird.

2. Der Rechnungsprüfer FIDU-CONCEPT S.à r.l. (RCS Luxembourg B 38.136) mit Gesellschaftssitz in 36, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zurücktritt.

3. Zum Rechnungsprüfer „E.C.G. Domiciliation S.à r.l. (RCS Luxembourg B 97.584), mit Gesellschaftssitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg ernannt wird.



Das Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2015.  
Luxemburg, den 18. August 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010127300/16.

(100144831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KC Lux S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010127302/13.

(100144895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.938.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée.
- Le siège social est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant Johanna Dirkje Van Oort se situe au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127309/17.

(100145080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Limpertsberg Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.078.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 07/07/2010 Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Eugenio Rodrigues, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010127311/17.

(100145044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KC Lux S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010127303/13.

(100144896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Lux-Distri-Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 131.805.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127310/13.

(100144956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Presidential Retail Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2010127364/11.

(100145089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.590.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Par résolutions prises en date du 7 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange

- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127322/21.

(100145194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**MOV'IT International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.249.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127338/13.

(100144958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**JPF Financing Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 124.590.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 juin 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* JPF FINANCING LUX SARL

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.590

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 27 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127575/20.

(100144807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**NA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 155.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 133.641.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 avril 2010, les associés ont décidé d'accepter la démission de Rosa Villalobos avec adresse au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, de son poste de gérant A avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127345/13.

(100145195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Nascar Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.494.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2010*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Christoph KOSSMANN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire, avec effet immédiat et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

NASCAR FINANCE S.A

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010127346/18.

(100145032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Novae Energies SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.772.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127349/9.

(100145126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Novalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.627.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127350/9.

(100145045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires*

En date du 26 juillet 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
  - Maître Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
  - Maître Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Leurs mandats expireront à l'issue de rassemblée générale de 2011.

En même date, l'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle des administrateurs susmentionnés au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

En même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sylvie Abtal-Cola

Mandataire

Référence de publication: 2010127562/23.

(100144872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Orco Foundation, Fondation.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg G 196.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2010*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission avec effet immédiat de:

- Gilles Kolifraith, demeurant au 1, Rue G.C. Marshall, L-2181 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Pavle Cicarelli, demeurant au 25, Podfuscak, HRV - 10000 Zagreb, en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 septembre 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010127356/14.

(100145084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.913.

—  
EXTRAIT

Le 21 septembre 2010, l'associé unique de la Société a

- accepté avec effet au 22 septembre 2010 la démission de Monsieur Walter Flamenbaum du poste de gérant de la Société;

et

- nommé, avec effet au 22 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, au poste de gérant de la Société, Monsieur Andrew Rubinstein, né le 2 août 1969 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, résident professionnellement au Two Grand Central Tower, 140 East 45<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> floor à New York NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 22 septembre 2010, les gérants de la Société sont:

- Halsey Sàrl
- Andrew Rubinstein
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127390/22.

(100144931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Orion International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 8, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 61.909.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127359/9.

(100145127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Phyrentia S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 3.103.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.490.

—  
EXTRAIT

En date du 23 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de M. Frank Walenta et M. Jorrit Cromptvoets de leur poste d'administrateur de la société, sont acceptées avec effet immédiat.

- M. Ivo Hemelraad et M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux administrateurs de la société avec effet immédiat.

- Le siège social de la société est transféré du "Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg" avec effet au 2 août 2010.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mme Marjoleine Van Oort est modifié comme suit: 15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad / Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2010127363/21.

(100144657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Pavillon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.511.

—  
A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127370/16.

(100145009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2010*

La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 21 juin 2010 est acceptée.

La nomination de la société READ S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010127372/16.

(100144994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127371/9.

(100145046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.410.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

Les comptes annuels pour le période du 13 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127376/12.

(100144923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2010.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010127443/17.

(100144906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

**EXTRAIT**

En date du 23 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127401/14.

(100144985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Conessa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 85.391.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2010*

*4<sup>e</sup> Résolution*

L'assemblée décide de manière unanime la révocation des membres du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Frank GOVAERTS, demeurant à L-5521 Remich, 2, rue Dicks
- Madame Sophie SOREL, demeurant à L-5521 Remich, 2, rue Dicks
- Monsieur Gert MAMPAEY, demeurant à B-2550 Kontich, 187, Keizershoek

*5<sup>e</sup> Résolution*

L'assemblée décide de manière unanime la nomination des membres du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Frank GOVAERTS, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin, comme administrateur de catégorie A
- Monsieur Gert MAMPAEY, demeurant à B-9470 Denderleeuw, Hofstraat 14, comme administrateur de catégorie B
- Monsieur Philip Edwin HORSWILL, demeurant à D-54441 Kirf, Perlerstrasse 1, comme administrateur de catégorie A

Les mandats des administrateurs mentionnés ci-avant expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

*6<sup>e</sup> Résolution*

Les actionnaires décident unanimement la révocation de la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., ayant son siège sociale à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, comme commissaire aux comptes.

*7<sup>e</sup> Résolution*

Les actionnaires décident unanimement la nomination de la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., ayant son siège sociale à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, comme commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes mentionnés ci-avant expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2010127541/33.

(100144836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Vortex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.789.

—  
A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,
- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010127461/18.

(100145011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---